



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PROGRAMME DU RECTORAT

1983-1987

PROGRAMME DU RECTORAT

1983 - 1987

Université de Genève, octobre 1983

TABLE DES MATIERES

Préambule	page 1
I. QUE VOULONS-NOUS	
1. Une double mission : l'enseignement et la recherche	3
2. Liberté, responsabilité, engagement	3
II. TENIR COMPTE DES REALITES	
1. Des impératifs pressants comme ...	5
* L'effectif des étudiants réguliers	5
* Une demande accrue de formation et de recherche	6
* La mise à jour et le développement des instruments de travail	7
2. Des moyens limités	7
* En Suisse	7
* A Genève	8
* Tableau	9
3. Se faire connaître	10
III. QUELQUES LEVIERS D'ACTION	
1. Les nominations	11
* La relève	11
2. La qualification du personnel technique et administratif	12
IV. BUDGET ET PLAN QUADRIENNAL	14

V. PARMIS D'AUTRES, QUELQUES OBJECTIFS

1. L'enseignement	15
* La passion avant tout	15
* Qualité, participation, ouverture	16
* Des mesures précises	17
2. Les relations avec les collectivités publiques et privées	18
3. Les bâtiments	18
4. La communication	19
5. De bonnes conditions de travail	20
* Se détendre ...	21
* ... pour mieux travailler	21
6. Le logement	22

PREAMBULE

Le programme du Rectorat, prévu par la loi sur l'Université, est maintenant entré dans les mœurs. Cette quatrième déclaration d'intentions, comme celles qui l'ont précédée, ne saurait être exhaustive. Le Rectorat n'a pas jugé nécessaire de réaffirmer les principes fondamentaux, ni de mentionner les préoccupations essentielles qui figuraient déjà dans les précédents programmes et qui lui paraissent aller de soi. Tout en inscrivant ses intentions dans la continuité de celles de ses prédécesseurs, il souligne ici quelques problèmes qui lui semblent pour l'heure particulièrement importants.

Ce programme est publié alors que le Plan quadriennal 1984-1987, fruit de réflexions et de débats à tous les niveaux de l'Université, vient d'être adopté par les conseils compétents. Les deux textes se complètent et tracent les perspectives que l'Université se fixe pour les années à venir, en espérant obtenir par la décision de l'autorité politique et grâce à l'appui de la population les moyens de remplir sa mission.

L'Université a besoin de moyens matériels, c'est vrai. Mais l'esprit qui doit l'animer réclame des membres de la communauté universitaire loyauté et solidarité et de la cité toute entière compréhension et sollicitude. Le Rectorat n'épargnera pas sa peine pour obtenir les appuis nécessaires, mais ses efforts seront vains s'ils ne sont pas ceux de tous.

Marcel GUENIN, recteur
Alfred DONATH, vice-recteur
Jean-Claude FAVEZ, vice-recteur
Luc WEBER, vice-recteur
Claude BOSSY, directeur administratif
Bernard DUCRET, secrétaire général

I. QUE VOULONS-NOUS ?

1. Une double mission : l'enseignement et la recherche

L'Université veut assumer une double mission d'enseignement et de recherche qui lui donne une place singulière dans le système scolaire contemporain. Elle doit donc offrir d'une part des enseignements de base, dans lesquels l'étudiant acquiert non seulement des connaissances, mais les instruments du savoir, la curiosité, la rigueur méthodologique et l'esprit critique. D'autre part, elle fait de la recherche, au niveau avancé, un des moyens de l'enseignement, formant par là des chercheurs qui poursuivront, souvent ailleurs qu'à l'Université, leurs investigations et leurs réflexions.

La complémentarité entre les tâches de recherche et d'enseignement peut varier selon les personnes; ces tâches doivent s'équilibrer globalement dans les départements, sections et facultés. Le maintien d'un tel équilibre devient plus difficile alors que la croissance se ralentit, lorsque l'augmentation du nombre de postes d'enseignants ne suit pas l'accroissement des effectifs d'étudiants ou que les crédits affectés à la recherche sont bloqués ou amputés. Le Rectorat considère donc comme l'une de ses préoccupations fondamentales le maintien, en ces temps difficiles, d'un équilibre entre les activités de recherche et d'enseignement.

2. Liberté, responsabilité, engagement

L'Université ne peut remplir sa double mission sans droit à l'imagination, à la critique, sans respect de la liberté de l'enseignant et du chercheur. Mais elle manquerait gravement à son devoir si elle n'associait pas à cette liberté sa responsabilité envers la science et ses critères de vérité, envers la société et dans la défense des droits de l'Homme.

Les aspects sociaux, culturels, éthiques du travail effectué à l'Université ont pris, ces dernières années, une importance inconnue jusqu'ici. C'est que les liens entre la science et la technique n'ont cessé de se renforcer, que la dépendance de l'homme par rapport à son environnement technique s'est aggravée, que la fonction sociale, et même le pouvoir de la connaissance scientifique (qu'il s'agisse des sciences de la nature ou de celles de l'homme), se sont étendus. L'Université ne peut donc poursuivre ses tâches sans s'interroger sur les buts et sur les limites du rapport entre formation théorique et pratique professionnelle.

Au vertige qui semble parfois s'emparer du monde contemporain sous l'effet de l'accroissement des connaissances et de l'accélération de leur diffusion, l'Université doit apprendre à répondre par une interrogation sur les fondements mêmes de ces phénomènes. A la parcellisation des activités qui conduit à la dissolution de la personne, elle doit opposer, malgré toutes les difficultés, une pédagogie qui vise à l'épanouissement de chacun dans la société.

Confrontés à la crise de la science et à la limitation de leurs moyens matériels, les établissements d'enseignement et de recherche traversent partout aujourd'hui une période difficile dont personne ne peut prévoir la fin. Il importe donc de veiller à l'utilisation optimale de toutes les ressources mises à disposition de l'Université, de faire comprendre à l'extérieur l'importance du travail de formation et de découverte que cette dernière accomplit pour la collectivité tout entière, et de créer les conditions de travail et d'organisation qui permettront de s'adapter intelligemment à un monde en mouvement.

Une telle politique n'a de chance de réussir qu'avec la collaboration de tous les corps de l'Université, solidaires dans une co-responsabilité qui s'exprime notamment dans la participation définie par la loi.

II. TENIR COMPTE DES REALITES

La consolidation et le développement de l'Université devront se poursuivre, comme toutes ces dernières années, dans un environnement qui, sans être mauvais, sera pour le moins contraignant. Il faut en effet s'attendre à ce que l'écart actuel entre les besoins et les moyens continue à grandir.

1. Des impératifs pressants, comme...

* L'effectif des étudiants réguliers

Il continuera à augmenter à un rythme inhabituellement rapide. Après un accroissement de 24 % de 1978 à 1982, le nombre total des étudiants immatriculés à l'Université de Genève (sans les instituts rattachés) devrait augmenter, selon les dernières prévisions de la Conférence universitaire suisse, de 19 % ou 2060 unités entre 1983 et 1987. L'Université compterait alors 12600 étudiants, contre 2000 en 1950 et 6000 en 1970. Ainsi la population de certaines hautes écoles stagnant pratiquement, Genève pourrait immatriculer ces prochaines années autant de nouveaux étudiants que Zurich pourtant plus importante. Cette évolution a deux causes distinctes sur lesquelles l'Université n'a aucune influence : l'arrivée de classes d'âge à forte natalité et la nette augmentation du taux de scolarisation universitaire, surtout dans les cantons non universitaires. En revanche, la proportion des étudiants dont les parents sont domiciliés à l'étranger devrait rester stable.

Les conséquences de cette évolution sont extrêmement sérieuses, voire préoccupantes dans certains secteurs. Comme il ne sera pas possible d'éviter une nouvelle dégradation du taux d'encadrement, l'appui pédagogique offert aux étudiants diminuera.

L'insuffisance des locaux (salles de cours, de séminaires, laboratoires et bureaux), que l'on déplore dans de nombreux secteurs et qui se prolongera bien au-delà de l'horizon de ce programme, aggravera encore cette situation. Enfin, le corps enseignant subira un nouvel alourdissement de ses charges d'enseignement, de contrôle des connaissances et d'administration.

* Une demande accrue de formation et de recherche

L'Université devra faire face à de nombreuses demandes nouvelles. Les progrès continus de la science, la modification des exigences professionnelles, l'augmentation des besoins culturels, qui résulte notamment de la diminution du temps de travail, vont l'obliger à renforcer certaines filières d'enseignement et de recherche, voire à en créer d'entièrement nouvelles, sans qu'il soit possible en général d'abandonner les anciennes.

Les difficultés économiques présentes justifient également une collaboration renforcée entre la recherche fondamentale poursuivie à l'Université et la recherche appliquée conduite dans l'économie privée. Le législateur a inscrit parmi les tâches de l'Université cette collaboration qui permet également de mettre plus rapidement en valeur les découvertes de la recherche fondamentale et qui s'impose d'autant plus que dans de nombreuses disciplines les distinctions traditionnelles entre les diverses activités de recherche tendent à disparaître.

Bénéficiant d'un monopole de la formation supérieure, tout au moins au niveau cantonal, l'Université a le devoir de s'adapter à l'évolution de la société, sans quoi les moyens financiers importants qui sont mis à sa disposition ne se justifieraient plus. Elle doit de même s'ouvrir davantage encore – notamment dans la recherche – sur les milieux internationaux de Genève qui constituent un foyer d'échanges privilégié en matière de sciences et de culture.

* La mise à jour et le développement des instruments de travail

Faible croissance des crédits, inflation et progrès dans la science et les techniques ont pour conséquence un vieillissement d'ensemble des équipements scientifiques et un sous-développement marqué des bibliothèques, dans presque tous les secteurs. Pour rattraper le retard, pour acquérir le matériel indispensable à la création de nouveaux domaines d'enseignement et de recherche, pour soutenir une politique de développement des bibliothèques, un effort particulier s'impose.

2. Des moyens limités

Mais les moyens matériels mis à disposition ne pourront pas augmenter au même rythme que durant les années 1955 à 1975.

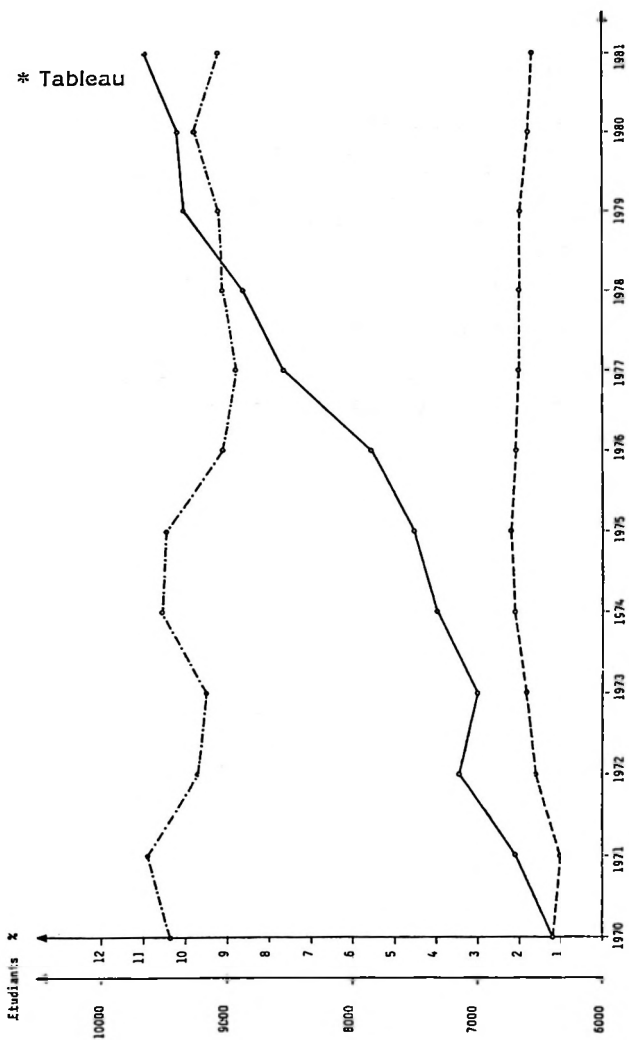
* En Suisse

L'aide fédérale aux universités et à la recherche – qui avait bien soulagé les cantons universitaires depuis la création du Fonds national de la recherche scientifique, en 1952, et, surtout, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux universités, en 1968 – n'a cessé de baisser en valeur relative depuis la fin des années septante et ne contribue plus guère à la croissance. Compte tenu de la ferme volonté des autorités fédérales de restreindre la croissance des dépenses publiques et de soumettre également l'enseignement et la recherche à des mesures d'austérité, on ne peut guère espérer une contribution fédérale substantielle au financement des prestations rendues nécessaires par le développement des besoins. Certes, la mise en application, en 1981, d'un accord intercantonal prévoyant le versement, par les cantons non universitaires d'une indemnité forfaitaire de l'ordre de 4.000.– par ressortissant limite les conséquences du relâchement de l'aide fédérale.

Cet accord devrait pouvoir être prorogé à son échéance, en 1986; il faudra néanmoins un gros effort pour convaincre les cantons non universitaires de suppléer aux carences de la Confédération par un effort accru.

* A Genève

La situation est heureusement meilleure à Genève. L'économie du canton a, en effet, mieux supporté la récession de 1982-1983 que la Suisse dans son ensemble. Cela se répercute de façon positive sur les recettes fiscales et par conséquent sur la possibilité de financer les besoins accrus de l'Université. Néanmoins, l'Etat a bien évidemment d'autres tâches au moins aussi importantes à accomplir (logements, transports privés et publics, santé, etc.); financièrement, la concurrence est très vive pour l'Université. Le Rectorat pense néanmoins, pour autant que la situation économique se maintienne au niveau actuel, que les autorités cantonales seront non seulement en mesure, mais également disposées à continuer d'assurer à l'Université les moyens de faire face à ses besoins les plus urgents.



- 1) Etudiants inscrits à l'Université de Genève
- 2) Dépenses nettes pour l'Université en % du total des dépenses nettes du canton
- 3) Confédération : Subventions pour les universités en % des dépenses totales

. relève. Cette dernière constitue un souci croissant à l'heure actuelle. Dans certains secteurs de l'Université, on constate, en effet, lors des mises au concours de postes professoraux particulièrement, une pénurie de candidats compétents formés à Genève, alors même qu'en raison de la situation budgétaire, du rajeunissement du corps professoral, de l'amenuisement des possibilités de stage de perfectionnement ou d'attente à l'étranger, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche se plaignent de l'absence de perspectives d'avenir dans leur carrière.

Les raisons de cette situation paradoxale sont nombreuses et diffèrent d'une faculté à l'autre. Le Rectorat doit, là aussi, inciter avant tout les facultés à agir, en collaborant éventuellement sur le plan romand, dans le sens d'une politique de relève, qui ne pourra cependant jamais devenir une planification. Mais, grâce aussi au Fonds national, elle doit engager davantage à l'avenir les professeurs responsables de la formation des futurs chercheurs et enseignants universitaires.

2. La qualification du personnel technique et administratif

Le personnel technique et administratif est un élément indispensable de l'Université. Il doit donc se sentir intégré aux activités d'enseignement et de recherche de cette dernière.

Dans la situation financière actuelle, les augmentations budgétaires doivent évidemment aller en priorité aux postes des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et ensuite du corps professoral. Pour faire face aux tâches croissantes, l'efficacité du personnel administratif en place sera donc améliorée de deux façons : la mise en valeur de chaque collaborateur et l'utilisation accrue de l'informatique.

Mise en valeur, cela signifie :

- a) le choix de candidats de valeur
- b) la mise au point de cahiers des charges qui permettent de développer l'efficacité et le sens des responsabilités
- c) le perfectionnement professionnel.

Il importe, par ailleurs, de veiller à une certaine mobilité qui permette de découvrir des tâches nouvelles; après un certain temps, lorsqu'une promotion n'est plus possible, des transferts peuvent parfois être suggérés.

Le recours à l'informatique dans l'administration doit s'accompagner d'un effort constant de rationalisation et de simplification des procédures.

Quant au personnel technique rémunéré sur des fonds privés, il doit pouvoir bénéficier d'une prévoyance sociale analogue à celle du secteur public et l'on doit veiller à ce que ce type de postes soit réservé aux collaborateurs les plus jeunes des différentes unités.

IV. LE BUDGET ET LE PLAN QUADRIENNAL

Le budget est le principal moyen à disposition des autorités universitaires pour appliquer la politique définie par le Plan quadriennal. L'élaboration du plan 1984-1987 a favorisé une réflexion en profondeur sur les besoins et les intentions des facultés, écoles et autres subdivisions, et a permis de fixer un ordre de priorités. Il constitue également une première garantie pour les autorités universitaires que les demandes budgétaires des subdivisions ont été soigneusement élaborées. Le budget permettra cependant aussi de corriger, lorsque les circonstances l'exigent, les solutions envisagées dans le plan. En particulier, il pourra rectifier les erreurs inévitables dans les prévisions et permettra de mettre en évidence de nouveaux besoins et de répondre à ceux qui n'avaient pas expressément été pressentis.

Bien qu'habilité par la loi à statuer en dernier ressort, le Rectorat compte sur l'étroite collaboration des doyens et présidents pour son élaboration, en particulier en confirmant au niveau des facultés et écoles les options générales retenues dans le plan. Compte tenu de la situation financière tendue décrite précédemment, il est particulièrement important que des priorités soient fixées et qu'une partie substantielle des moyens nécessaires pour assurer de nouveaux développements soit acquise par une redistribution des ressources existantes.

V. PARMIS D'AUTRES, QUELQUES OBJECTIFS

1. L'enseignement

Les problèmes de l'enseignement universitaire - y compris les méthodes pédagogiques - font partie des préoccupations dominantes du Rectorat. En effet,

- l'Université ne peut admettre sans réagir la dégradation des conditions de travail, tant de l'enseignement que de la recherche, qui diminue la qualité de la formation dispensée et augmente le nombre des échecs et des abandons;
- les moyens de communication et, parmi ceux-ci, les techniques de transmission du savoir, se modifient rapidement. En outre, une nouvelle culture est née - en dehors de la galaxie Gutenberg - qui est désormais, pour une part significative, celle de la société. L'Université doit en tenir compte et s'interroger sur les aspects culturels et sociaux des moyens de communication de masse;
- les développements en cours dans les moyens et les techniques d'enseignement permettent d'espérer que l'on retrouvera les conditions d'une pédagogie individualisée, centrée sur l'effort personnel.

* La passion avant tout

Indépendamment de leurs aspects financiers et matériels, les problèmes de l'enseignement concernent les structures universitaires, les règlements et plans d'études, l'orientation des étudiants où les conseillers aux études, notamment, jouent un rôle essentiel, les méthodes didactiques, enfin la formation pédagogique des enseignants. La responsabilité première en ces domaines est aux mains des facultés, écoles et instituts et de leurs subdivisions.

Le Rectorat ne peut exercer qu'une action d'information, d'incitation et de contrôle. Mais il entend l'assumer pleinement, par le truchement, notamment, de sa commission de l'enseignement, et en apportant un appui actif aux secteurs qui agiront. Il est conscient que les problèmes ne se posent pas partout avec la même acuité, ni dans les mêmes termes, et qu'il convient de trouver des solutions différenciées. Il est convaincu, enfin, qu'on ne saurait agir, sur le plan notamment de la didactique, par la réglementation, car l'essentiel réside dans la valeur personnelle de l'enseignant et dans la passion qui l'anime.

* Qualité, participation, ouverture

A la suite des programmes précédents, le Rectorat réaffirme sa volonté

- de maintenir un enseignement de haut niveau, lié à la recherche, qui assure à la fois une réelle culture générale moderne et qui pose les bases d'une formation professionnelle large. Celle-ci doit offrir à l'étudiant des perspectives d'emploi, notamment par la mise sur pied de stages ou de contacts avec des professions, mais elle doit, avant tout, fournir des instruments intellectuels qui permettront des choix multiples de carrière et une adaptation à un monde en changement rapide;
- de poursuivre – dans la mesure des moyens disponibles – l'ouverture de l'Université à de nouveaux publics et la prise en charge de nouveaux besoins;
- d'encourager en conséquence une participation active des étudiants à leur propre formation;
- de s'opposer à toute forme de numerus clausus, décision socialement injuste, économiquement inefficace et culturellement désastreuse;
- de permettre un accès aussi large que possible aux étudiants étrangers, afin de maintenir vivante la tradition internationale de Genève et de son Université.

* Des mesures précises

Dans la poursuite de cette politique, il peut s'appuyer sur les nombreuses enquêtes et réflexions menées précédemment. Avec l'aide de spécialistes locaux, et en collaboration avec d'autres universités, il cherchera à agir dans quelques domaines précis, avec l'espoir d'obtenir des résultats concrets. Parmi ces domaines, il relève entre autres :

- la première année d'études dont les buts et les moyens doivent être repensés dans de nombreux secteurs de l'Université en tenant compte des transformations de l'enseignement secondaire. Les facultés seront invitées à accorder une attention particulière à cette première année de contrôle et d'orientation, qui doit être la responsabilité des plus expérimentés et des plus compétents parmi les enseignants;
- les formes de l'enseignement, qui sont trop souvent mal distinguées les unes des autres et insuffisamment définies par rapport à leurs fins. Une clarification pédagogique peut permettre une utilisation meilleure des compétences des enseignants et doit faciliter le respect de la mission confiée à chacun;
- la diversification des diplômes, afin de permettre une adaptation permanente des études universitaires à l'évolution des connaissances, de faciliter les voies et les moyens de la pluridisciplinarité et d'offrir aux étudiants de meilleures chances de trouver un emploi;
- la formation continue dont la mise sur pied doit se poursuivre méthodiquement dans les secteurs où apparaît une demande à laquelle il est possible de répondre de façon réaliste.

Toutes ces actions possibles, comme d'autres qui s'imposeront peut-être demain à nous, demandent que les enseignants et les étudiants fassent preuve de souplesse et d'initiative, par exemple dans l'aménagement des horaires de travail journalier, hebdomadaire et annuel, et que les pouvoirs publics mettent des moyens à disposition, tout particulièrement en ce qui concerne les locaux.

2. Les relations avec les collectivités publiques et privées

Parallèlement à sa volonté de qualité, l'Université doit développer ses contacts avec les différents secteurs de la société, qu'il s'agisse des collectivités publiques, des milieux de l'économie ou des associations privées.

Il serait, en effet, incompréhensible que, dans le respect de sa mission propre, l'Université ne fasse pas bénéficier les collectivités publiques et privées de sa réflexion, de ses recherches, voire de ses enseignements. Ces contacts sont intéressants pour tous les partenaires à plus d'un titre; ils se développeront dans des rapports qui reposent sur une base contractuelle.

L'Etat, la Ville, les communes, ainsi que souvent les grandes entreprises, connaissent les possibilités de collaboration qu'offre l'université. Il ne s'agit ici que d'encourager le mouvement existant.

Un effort particulier devra par contre être entrepris en direction des petites et moyennes entreprises, et des petites associations, pour lesquelles l'université semble souvent inaccessible.

Il faudra donc veiller à entretenir les relations actuelles, à en créer de nouvelles, grâce à des manifestations de sensibilisation et à la poursuite d'actions, comme la publication des recherches intéressant l'industrie genevoise.

3. Les bâtiments

Les bâtiments sont une source majeure de préoccupation pour le Rectorat. Si la mise à disposition du CMU résoudra les problèmes de la faculté de médecine, si Sciences III permettra de faire face aux difficultés les plus pressantes de la faculté des sciences, la situation des sciences humaines, déjà franchement mauvaise, se dégradera encore inexorablement ces prochaines années. Le

Rectorat réaffirme donc la nécessité absolue de la construction d'UNI III dans les meilleurs délais. Cependant, la construction de bâtiments universitaires est longue, la procédure parlementaire, administrative et fédérale, ainsi que les études, prennent des années avant que les travaux puissent débiter. L'Université ne peut donc guère espérer une première étape utilisable d'UNI III avant 1990. A ce moment, les sciences humaines compteront peut-être 10 000 étudiants contre 7 000 aujourd'hui, alors que les bâtiments utilisés actuellement sont déjà très insuffisants. Outre une dégradation inévitable des conditions d'études et de travail, on peut même craindre une paralysie progressive dans certains secteurs.

Deux moyens seuls permettront - espérons-le - d'éviter une crise très grave : l'utilisation maximum des bâtiments existant et une politique systématique de location de surfaces. Le Rectorat insistera auprès des autorités pour obtenir les moyens nécessaires à une telle politique. Mais il a besoin de la collaboration de tous pour parvenir à une exploitation optimum des locaux, par l'utilisation, notamment, de la totalité de la journée et de la semaine de travail.

4. La communication

Le service de presse et d'information est un instrument essentiel pour l'ensemble de l'Université. Il est chargé, en effet, de coordonner et de diffuser l'information non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de l'Université, entre les subdivisions, les corps, les organes et finalement les individus.

Une bonne information interne est indispensable à l'entente au sein de la communauté universitaire; elle est une condition de la participation. Le Rectorat veillera donc à ce que le service puisse accomplir sa tâche dans les meilleures conditions, tout en respectant la liberté de l'information.

Le service de presse doit faire connaître à l'extérieur l'Information scientifique que crée l'Université et attirer par là l'attention de l'opinion publique sur ce qui se passe d'essentiel à l'Université.

Une commission de presse et d'information sera donc créée, qui réunira des représentants de la presse écrite et radiotélévisée et de l'Université, afin de faciliter les contacts avec l'extérieur et de fournir des avis compétents au service de presse.

Malgré le refus par l'autorité fédérale de la concession radio demandée, le Rectorat poursuivra les travaux entamés en s'efforçant de préparer l'avenir qui sera, de toute façon, marqué par l'impact des nouveaux media sur la société.

La communication entre ainsi largement – non seulement comme préoccupation politique ou administrative mais comme instrument – à l'Université. Mais elle devient aussi un champ de recherche et de réflexion. Le travail de coordination, d'incitation entrepris jusqu'ici sera donc poursuivi, en collaboration avec les milieux de la presse et de la radiotélévision.

5. De bonnes conditions de travail

Une bonne gestion de l'Université est essentielle pour le déroulement harmonieux de l'enseignement et de la recherche, mais elle ne suffit pas. Il est indispensable de créer une ambiance qui encourage les chercheurs, les enseignants, les étudiants.

Cette ambiance, le Rectorat ne peut la créer seul. Mais il souhaite pouvoir contribuer à l'instaurer en encourageant l'initiative, la solidarité et la participation constructive, en favorisant l'ouverture envers tout ce qui peut enrichir l'Université scientifiquement et culturellement.

Deux grands champs d'activités s'ouvrent ici : loisirs, culture et sports, d'une part, conditions matérielles, d'autre part.

*** Se détendre ...**

Permettre à chacun de s'épanouir, de puiser dans ses loisirs la reconstitution de ses forces et l'envie de vivre pleinement son activité professionnelle, c'est tout d'abord offrir l'occasion de se détendre par une autre activité : accroître sa culture scientifique ou artistique, aussi bien activement que passivement, pratiquer le sport de son choix en côtoyant des partenaires qui deviendront des amis.

*** ... pour mieux travailler**

Mais il est encore plus important de donner à chacun la possibilité de travailler dans des conditions de sécurité matérielle aussi bonnes que possible. C'est particulièrement aux étudiants qu'il faut penser ici : offrir par le bureau de placement un éventail de possibilités d'activités rémunérées, accorder à ceux qui en ont besoin des bourses et des prêts les soulageant des soucis financiers, sont des tâches tout aussi importantes que de prodiguer un enseignement dont les étudiants ne peuvent tirer pleinement profit que s'ils sont capables de s'y consacrer entièrement et sereinement. Les restaurants universitaires, d'autre part, doivent devenir des foyers de la vie estudiantine, un endroit où l'on se retrouve dans une ambiance détendue, où l'on aime aller non pas seulement parce qu'on y mange moins cher qu'ailleurs.

6. Le logement

Quant au problème de la pénurie de logements pour les étudiants, il se place dans un contexte plus général, débordant largement le cadre de l'Université, mais ce n'est pas parce que le problème ne peut être résolu rapidement et à la satisfaction de tous qu'il faut renoncer à s'y attaquer et à chercher des solutions même partielles et imparfaites. Cette tâche ne pourra cependant être amenée à bien que s'il s'installe un climat de confiance entre les étudiants et le Rectorat en vue d'une collaboration imaginative et efficace.

Imprimé à l'atelier d'impression de l'Université